

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU**

de la séance du 17 juin 2020

*** ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du compte rendu du 27 mai 2020**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Compte rendu des arrêtés pris par le maire**
- 4. Vote des budgets primitifs 2020** : commune, assainissement, vote des subventions, tarif des redevances assainissement
- 5. Autorisation de poursuites accordée au trésorier**
- 6. Délégations consenties au maire par le conseil municipal**
- 7. Commission communale des impôts directs – proposition de commissaires**
- 8. Signalétique plan d'évacuation de la salle des fêtes**
- 9. Entretien du village**
- 10. Logement presbytère**
- 11. Désignation de délégués** : Alfa32 et CNAS
- 12. Toiture logement Savoletti**
- 13. Autorisation de stationnement de taxi**
- 14. Distribution de masques**
- 15. Questions diverses** : travaux SAUR, sur la route de Peyradis, chemin du Moura, abri défibrillateur, gym, dessouchage

Date de convocation : 11/06/2020

Etaient présents : Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Daniel BOUNET, Patrice CALCINE, Francis DULIN, Sophie GOMEZ, Gilles LACLAVERE, Patrick LOUVEL, Lydia LUONG-CASANOVA, Michel PASCAU, Guillaume POLO.

Ouverture de la séance : 21 heures

1- Compte rendu du 27 mai 2020

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire propose que le secrétaire de séance soit désigné en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal.

Proposition adoptée. Pour cette séance :

Gilles LACLAVERE a été nommé secrétaire de séance

3- Compte rendu des arrêtés pris par le Maire

Le Maire fait un compte rendu des arrêtés pris depuis le 28 mai 2020

- Arrêté de circulation N° 455-2019 travaux réfection chaussée sur VC7
- Arrêté N° 456-2020 délégation de signature aux agents de la CCLG
- Arrêté N° 457-2020 délégation de fonctions au 1^{er} adjoint
- Arrêté N° 458-2020 délégation de fonctions au 2^{ème} adjoint
- Arrêté N° 459-2020 délégation de signatures aux adjoints
- Arrêté N° 460-2020 délégation de signature à la secrétaire de mairie
- Arrêté de circulation N° 461-2020 déviation sur VC4 et VC8 – travaux sur RD 266A

4- Vote des budgets primitifs 2020

Commune (délibération n°2020-426)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PASCAU, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 117 824.17 |
| Recettes : | 117 824 17 |

Fonctionnement

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 310 504.97 |
| Recettes : | 310 504.97 |

M. F. Dulin demande si le salaire de la cantinière (Mme Davasse Emmanuelle) est prévu au budget ?

Réponse : non, car elle doit être titularisée auprès de EPS Lomagne à compter du 1^{er} juillet.

M. G. POLO : les conseillers sont ils couverts par le contrat d'assurance de la commune pour les corvées ?

Réponse : oui

Investissements : la commune est en attente des accords de subvention pour la réfection de la toiture du logement Savoletti.

Vote des subventions attribuées – budget 2020 (délibération n° 2020-429)

La commune de Castéra-Lectourois apporte son soutien financier à des associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements.

M. PASCAU, F. DULIN et D. BOUNET ne participent ni au débat ni au vote.

P. CALCINE s'abstient.

M. le Maire donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter pour l'année 2020 et de prévoir au budget les subventions suivantes :

Amicale des sapeurs-pompiers de Lectoure : 867.00 euros
Anciens combattants d'Algérie : 75.00 euros
APE du RPI en Lectourois : 153.00 euros
AVSPCL valorisation et sauvegarde du patrimoine : 153.00 euros
Comité des fêtes : 153.00 euros
Société de chasse le fusil castéralais : 153.00 euros
Souvenir français comité Lomagne : 75.00 euros

Mme S. GOMEZ : demander le compte rendu de l'AG de l'Amicale des Pompiers de Lectoure

Service assainissement (délibération n°2020-427)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Michel PASCAU vote les propositions nouvelles du Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2020 :

Investissement

| | |
|-----------|-----------|
| Dépenses: | 65 095.53 |
| Recettes: | 65 095.53 |

Fonctionnement

| | |
|-----------|-----------|
| Dépenses: | 34 882.09 |
| Recettes: | 34 882.09 |

Remarque : travaux sur la station d'épuration sont à prévoir très rapidement

Service assainissement – redevance 2020 (délib 2020-428)

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le mode de calcul suivant pour les redevances 2020 :

- Par fixe : 8€ par mois et par branchement
- Part variable : égale à 1.88€ /m3 calculée sur les consommations d'eau potable établies par la SAUR, après application d'un abattement de 10% sur les volumes consommés
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.25%, prélevés par la commune et reversés à l'Agence Adour Garonne

5 – Autorisation de poursuite accordée au Trésorier (délib 2020-422)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une autorisation de poursuites permanente et générale accordée au comptable public, valable pour la durée de son mandat.

6 - délégations consenties au maire par le conseil municipal (délib 2020-423)

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 - 26° De demander à tout organisme financeur, dans la limite de 100 000€, l'attribution de subventions ;
- En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les présentes délégations seront exercées par le 1^{er} adjoint au Maire.

7- Commission communale des impôts directs (CCID) – proposition de commissaires (délib 2020-424)

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il doit être procédé à la constitution des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID).

Les commissaires sont désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Maire invite le conseil municipal à établir la liste de proposition de 24 personnes

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, propose à l'unanimité :

- 1 BARRIEU JEAN-PIERRE
- 2 BORDON SYLVIE
- 3 BOSS ERIC
- 4 BOUNET DANIEL
- 5 CALCINE VERONIQUE
- 6 CANDELON JEAN-PIERRE
- 7 CLAVEROTTE CLAUDE
- 8 COTAYNA ERIC
- 9 COUPEY ASTRID
- 10 DABADIE MICHEL
- 11 DAVASSE ODILE
- 12 DULIN FRANCIS
- 13 GUIDA NATHALIE
- 14 LESTRADE FRANCIS
- 15 LIGARDES CHRISTOPHE
- 16 LOUVEL BEATRICE
- 17 LUONG LYDIA
- 18 MAIRE CATHERINE
- 19 MARSAN ALAIN
- 20 MAZZONETTO BEATRICE
- 21 MARTY GEORGES
- 22 POLO GUILLAUME
- 23 PUJOS BARBARA
- 24 VACQUÉ ALAIN

8 – signalétique plan d'évacuation de la salle des fêtes (délib 2020-421)

Remplacement des panneaux du plan d'évacuation de la salle des fêtes –

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société SICLI pour un montant de 216.00€ TTC.

9 - Entretien du village

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un accord avec M. Tormena a été conclu à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an.

Il est constaté unanimement que son travail est très satisfaisant.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la reconduction de ce marché à compter du 1^{er} septembre 2020.

Question de S. GOMEZ sur le coût et le nombre d'heures : 20 897€ pour 832H, entretien du village et de la station d'épuration.

Vote : F. Dulin , intéressé, ne participe ni au débat ni au vote.

S. Gomez : abstention

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de renouveler pour une année le marché avec l'entreprise TORMENA.

10 – Logement presbytère

Le conseil municipal à l'unanimité précise que les locataires peuvent « profiter » de l'espace public situé devant le logement, mais que cette utilisation ne leur octroie aucun droit privatif.

Aucun aménagement « fixe » ne pourra y être réalisé.

11 – Désignations de délégués

Association Alfa 32

Le maire informe que l'action de l'association ALFA 32 vise à organiser la défense contre la grêle et contribuer à la recherche sur ce phénomène dans le département du Gers.

Par délibération en date du 28 juin 2019, le conseil municipal a décidé d'adhérer à cette association.

Pour poursuivre leurs activités, cette association sollicite l'aide financière des communes au moyen d'une cotisation de 158€/an.

M. Jean-Pierre BARRIEU représentera la commune si des réunions sont organisées par l'association.

CNAS (Comité national d'action sociale) (délib 2020-425)

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 6 du 22 octobre 2010 le conseil municipal a décidé de mettre en place, afin de satisfaire aux obligations légales, une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2011.

Deux délégués (un élu et un agent) représentent la commune au sein des instances du CNAS.

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, le maire invite les membres du conseil à procéder à la désignation du délégué élu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Mme Lydia LUONG-CASANOVA, conseillère municipale, en qualité de déléguée élue au CNAS.

12 – Toiture logement Savoletti

Voir les possibilités d'isolation à 1 euro

13 - Autorisation de stationnement de taxi

Des informations complémentaires seront demandées aux services de la Préfecture : emplacement physique est-il obligatoire ? quels critères sont à prendre en considération pour décider la création d'un emplacement ? conséquences d'une création ?...

14 – Distribution de masques

Les masques attribués aux communes par le Département ainsi que ceux achetés par la commune, seront remis aux habitants aux dates suivantes :

- Samedi 27 juin de 8h à 13h
- Mercredi 1^{er} juillet de 9h à 12h

En ce qui concerne les masques achetés par la commune, le conseil décide d'en conserver une partie en réserve.

15 – Questions diverses

Travaux Saur sur la route de Peyradis, : les travaux sont terminés ; L'entreprise va procéder à la remise en état de la chaussée. Rester vigilants sur la qualité de cette remise en état.

Chemin du Moura : J.P Barrieur signale qu'il convient de prévoir l'entretien du chemin qui se referme. Déterminer si le conseil municipal le réalisera en « corvée » ou si ces travaux seront confiés à M. Tormena (qui fait l'entretien du village)

Abri défibrillateur : réflexion à mener pour sa conception

Gym adulte à Castéra- Lectourois

Sophie Gomez propose de mettre en place des cours de gym dans la salle des fêtes, dans le but d'apporter une dynamique dans la commune (sport et aussi moment de rencontre et d'échanges)

Elle présente son association (à but non lucratif) et les activités qui sont proposées : stretching, Pilates, cardio... ainsi que les tarifs pratiqués.

Besoin d'un peu de chauffage en hiver ; Entretien de la salle assuré par l'association, pas de ménage supplémentaire pour la commune.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour la mise en place de cette activité, dans la salle des fêtes (ou dans une des salles de classe selon le nombre de participants).

Dessouchage : Daniel Bounet demande l'autorisation d'entrer dans la cour de l'école avec un engin pour enlever une souche. Cette demande est acceptée.

La séance est levée à 23 heures 50

| | |
|-----------------------------|--|
| PASCAU Michel | |
| DULIN Francis | |
| LACLAVERE Gilles | |
| BARRIEU Jean-Pierre | |
| BORDON Sylvie | |
| BOUNET Daniel | |
| CALCINE Patrice | |
| GOMEZ Sophie | |
| LOUVEL Patrick | |
| LUONG-CASANOVA Lydia | |
| POLO Guillaume | |